

DECRET N° 2013-112 DU 05 MARS 2013

portant approbation du budget exercice 2013
de l'Office National d'Imprimerie et de Presse
(ONIP)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-430 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant création attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2003-299 du 19 août 2003 portant approbation des statuts de l'Office National d'Imprimerie et de Presse ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration de l'Office National de Presse et d'Imprimerie en sa session du 27 décembre 2012 ;

Sur rapport du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 février 2013.

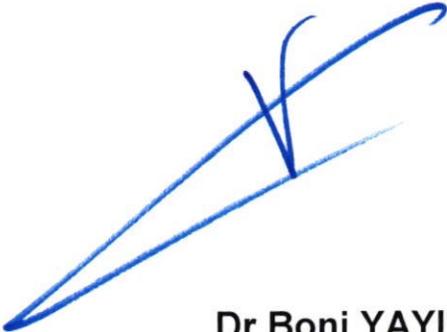
DECRETE :

Article 1 : Est approuvé le budget exercice 2013 de l'Office National d'Imprimerie tel qu'il figure en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 mars 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'évaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre de la Communication et des
Technologie de l'Information et de la
Communication,



Max Barthélémy AHOUEKE

Ampliatiions : PR 1 ; CES 1 ; AN 2 ; SGG 2 ; CC 1 ; CS 1 ; HAAC1 ; PM/CCAGEPPPDDS 2 ; MEF
2 ; MCTIC 1 ; Autres Ministères 24, ONIP 2 ; DGAE-DGCPE 1 ; DGB 1 ; DGTCP 1 ; INSAE 1 ; UNB
1 ; FASEG 1 ; FADSP 1 ; ENAM 1 ; ENEAM 1 ; GCONB 1 ; JORB 1 ; 